



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°21/2022

OBJET : Marché 2022/07/TVX/02 – TRAVAUX DE MAINTENANCE DU
TELESIEGE DES SOURCES AUX MONTS D'OLMES DANS LE CADRE DE LA
GRANDE INSPECTION/ Lot n° 02 : Unité de maintenance (MECAMONT HYDRO)

L'an deux mille vingt et deux, le 6 octobre à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude DES.

Présents : Mesdames MIQUEL Jessica, Messieurs DES Claude, LAFFONT Frédéric, ROSSI Jean-Louis, TREMOLIERES Didier.

Procurations :

M. Alain TOMEU donne procuration à Mme Jessica MIQUEL

M. Marc SANCHEZ donne procuration à M. Claude DES

Absents : Madame DARDENNE Sandrine et Messieurs TOMEU Alain, SANCHEZ Marc, LAFFONT Hervé.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. Michel SABATIER a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Le Président explique que suite à la création du Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes par arrêté préfectoral de la Mme la Préfète de l'Ariège en date du 29 octobre 2021, un avenant n°1 au marché 2022/07/TVX/01 relatif aux travaux de maintenance du télésiège des sources aux Monts d'Olmes dans le cadre de la grande inspection (Lot n° 01 : Fourniture de pièces et révision en usine de composants (POMA)), a été conclu pour constater et informer de la substitution de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes par le Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes à en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre du marché précité.

Par ailleurs, la mise en œuvre des travaux du marché ont fait apparaître la nécessité de conclure un avenant consistant à ajouter à la tranche ferme, la commande pour le montage des sécurisations de galets de lorry permettant de s'affranchir lors de cette grande inspection, comme des suivantes, du contrôle desdits axes.

Où l'exposé du Président, les membres du Comité syndical, ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** l'avenant n°2 relatif au marché 2022/07/TVX/02 – TRAVAUX DE MAINTENANCE DU TELESIEGE DES SOURCES AUX MONTS D'OLMES DANS LE CADRE DE LA GRANDE INSPECTION / Lot n° 02 : Unité de maintenance (MECAMONT HYDRO) d'un montant de 4 740,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20221006-DL_21_2022-DE
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022

- **AUTORISÉ** le Président à effectuer toutes démarches, à prendre toute décision et à signer tous les documents nécessaires à la passation, l'exécution et au règlement de l'avenant n°2 relatif au marché 2022/07/TVX/02 – TRAVAUX DE MAINTENANCE DU TELESIEGE DES SOURCES AUX MONTS D'OLMES DANS LE CADRE DE LA GRANDE INSPECTION / Lot n° 02.
- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	2
Absents	4
Votants	8
Vote Pour	8
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le 1^{er} Vice-Président,
Claude DES



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES